

---

**S F A**

---

**(Syndicat français des artistes interprètes)**

**Situation de l'emploi  
des artistes lyriques solistes en France**  
*Analyses, constats et recommandations*

Mai 2013

## SFA - artistes lyriques solistes

Au fil de ces dernières années, le problème de l'emploi est devenu l'une des préoccupations majeures de notre profession.

Aussi, en juillet 2012, avons-nous décidé de nous réunir afin d'évoquer ensemble les problématiques récurrentes auxquelles nous sommes confrontés, et qui concernent autant les chanteurs débutant leur métier que les artistes confirmés à la carrière internationale.

L'ampleur évidente du problème et leur détermination commune à le résoudre ont amené les artistes lyriques solistes à prendre la décision collégiale d'agir au sein du SFA, afin de donner une réelle efficacité à leur action.

Nous avons alors entrepris d'étudier l'emploi des artistes lyriques solistes par 25 des plus importantes structures dédiées à l'art lyrique en France, théâtres et festivals. Convaincus de la nécessité d'établir dans un premier temps les statistiques les plus larges, nous avons choisi d'observer les quatre dernières saisons, en nous intéressant plus particulièrement à la domiciliation fiscale des artistes employés et des agences artistiques qui les représentent.

Cette étude constitue le cœur du dossier que nous vous remettons aujourd'hui et devrait servir de base à une réflexion d'ensemble de tous les acteurs concernés par la problématique bien réelle de l'emploi des artistes lyriques résidant fiscalement en France.

Nous tenons à préciser que nous sommes pleinement favorables à l'échange artistique entre les différents pays. Un certain nombre des artistes lyriques solistes engagés dans notre action travaillent régulièrement à l'étranger ; de même, il nous paraît naturel et bienvenu de recevoir sur nos scènes des artistes étrangers. C'est bien le critère du lieu de résidence fiscale qui retient notre attention et non celui de la nationalité des artistes.

Durant toute l'histoire de l'art lyrique, notre profession a en effet toujours été enrichie de l'itinérance des interprètes et des compositeurs : c'est une réalité à laquelle nous sommes attachés.

Nous sommes également conscients qu'une certaine subjectivité préside aux choix que sont amenés à opérer les directions artistiques des théâtres ou festivals.

Mais l'étude des chiffres que nous avons collectés, révèle qu'un déséquilibre important existe *de facto* au sein de certaines institutions lyriques entre l'emploi des artistes selon qu'ils résident fiscalement en France ou à l'étranger.

Ces problèmes spécifiques liés aux pratiques d'emploi dans certaines maisons d'opéra ou festivals s'ajoutent à la diminution des budgets alloués à la culture par l'État et les collectivités territoriales, qui impacte directement les différentes structures promouvant l'art lyrique dans notre pays.

Notre action a pour but de favoriser l'emploi : il nous paraît pour cela indispensable que les différents points de vue soient maintenant confrontés et les problèmes abordés avec franchise, sur la base de la réalité des pratiques d'emploi et de son évolution depuis ces dernières années.

## L'analyse de la situation observée

Les résultats chiffrés que nous avons obtenus portent sur les quatre dernières saisons : 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Ils reprennent les données concernant 25 théâtres et festivals français parmi les plus représentatifs.

Ces structures sont, par ordre alphabétique des villes : Festival d'**Aix-en Provence**, **Angers Nantes** Opéra, Opéra-théâtre d'**Avignon**, Scène nationale de **Besançon**, Opéra national de **Bordeaux**, Opéra de **Dijon**, Opéra de **Lille**, Opéra-théâtre de **Limoges**, Opéra national de **Lyon**, Opéra de **Marseille**, Opéra-théâtre de **Metz** métropole, Opéra national de **Montpellier**, Opéra national de Lorraine de **Nancy**, Opéra de **Nice** - Côte d'azur, Festival d'**Orange**, Opéra comique de **Paris**, Opéra National de **Paris**, Théâtre des Champs-Élysées de **Paris**, Opéra de **Rennes**, Opéra de **Rouen** Haute-Normandie, Opéra Théâtre de **Saint-Étienne**, Opéra National du Rhin de **Strasbourg**, Opéra de **Toulon**, Théâtre du Capitole de **Toulouse**, Opéra de **Tours**.

Par commodité, nous utiliserons simplement les noms de villes, exception faite pour les maisons parisiennes qui sont multiples.

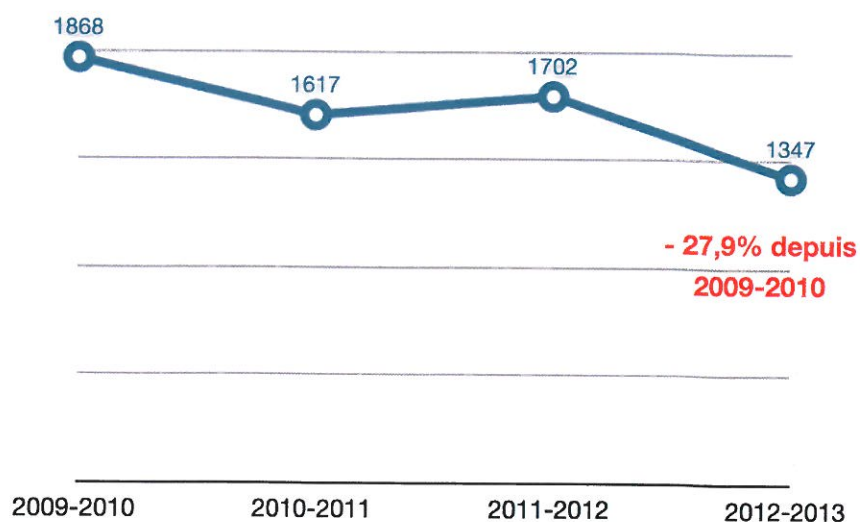
Pour une information plus détaillée, nous vous invitons à consulter :

- la **notice méthodologique** présentée en annexe à ce document (*annexe 1*)
- l'ensemble des **données** sous forme de tableaux (*annexe 2*)

## Résultats

Si l'on considère les quatre saisons successives, nous observons tout d'abord une baisse importante du **nombre total de rôles proposés qui chutent d'environ 28 % entre 2009 et 2013**. Nous sommes donc bien en présence d'une diminution de l'offre d'emploi générale concernant l'art lyrique en France (*figure 1*).

figure 1 | Évolution du nombre cumulé de rôles par saison dans les 25 théâtres étudiés





Si l'on observe dans un deuxième temps l'ensemble des artistes ayant chanté au cours des quatre dernières saisons au moins une fois dans l'un des 25 théâtres ou festivals français étudiés, nous constatons que **seuls 30,89 % d'entre eux résident fiscalement en France** (cf. figure 2 – les données complètes se trouvent dans le tableau D).

En effet, sur toute la période étudiée (2009 - 2013), **2146 artistes** ont été engagés mais seuls **663 d'entre eux** résidaient fiscalement en France.

figure 2 | **Lieu de résidence fiscale des 2146 artistes lyriques solistes** ayant travaillé au moins une fois dans un des 25 théâtres étudiés au cours des 4 dernières saisons

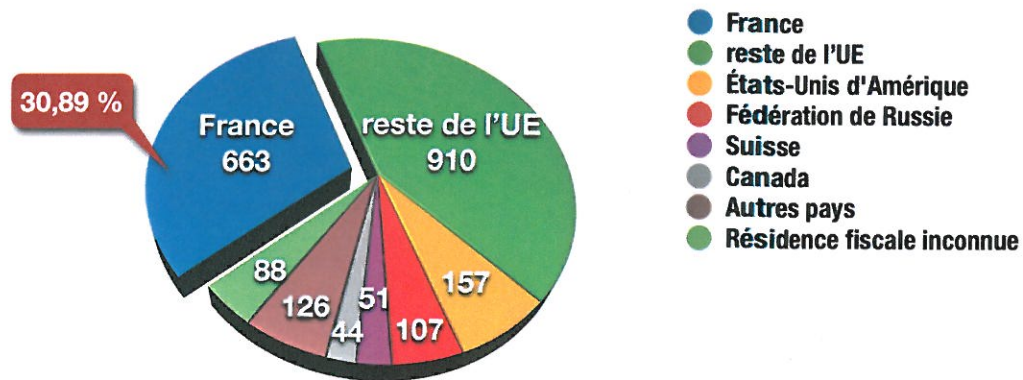
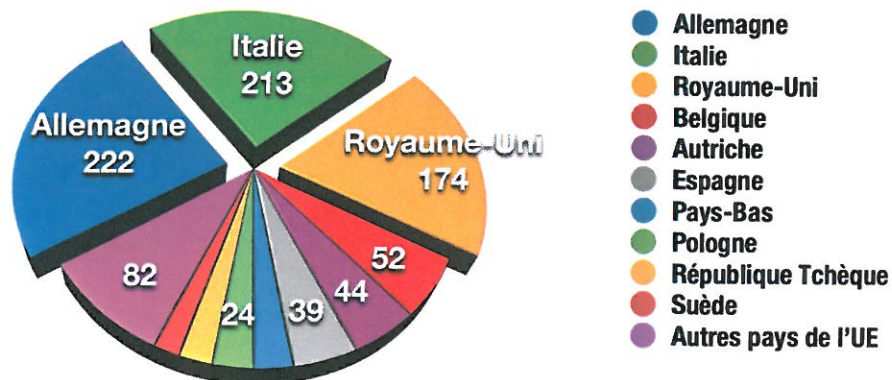


figure 3 | **Détail des résidences fiscales européennes (hors France)** Artistes ayant travaillé au moins une fois dans un des 25 théâtres étudiés au cours des 4 dernières saisons



En comparaison, dans la plupart des théâtres des États-Unis, un quota de 80 % de chanteurs américains est imposé par l'AGMA (*American Guild of Musical Artists*), le principal syndicat représentant les artistes lyriques. Ainsi, il ne peut y avoir plus d'un artiste étranger pour quatre artistes américains : « 4 american to 1 foreign singer per performance season » (cf. annexe 3, page 22). On ne peut que constater l'énorme différence dans la pratique d'emploi entre les deux pays.

Il serait d'ailleurs intéressant de comparer notre situation avec celles d'autres pays, notamment l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-uni, la Belgique, les États-Unis, la Russie...



Car en Europe, où la pratique des quotas est interdite, nous savons que les agents artistiques sont pourtant confrontés à des règles tacites de protectionnisme. Le problème principal qui se présente est celui de la réciprocité au sein de l'Union Européenne (figure 3).

Il apparaît d'ores et déjà que dans la plupart de ces pays l'emploi des artistes qui y résident fiscalement semble favorisé. Nous suggérons qu'une étude comparative entre les pays les plus actifs dans le domaine lyrique soit menée afin de clarifier ce point.

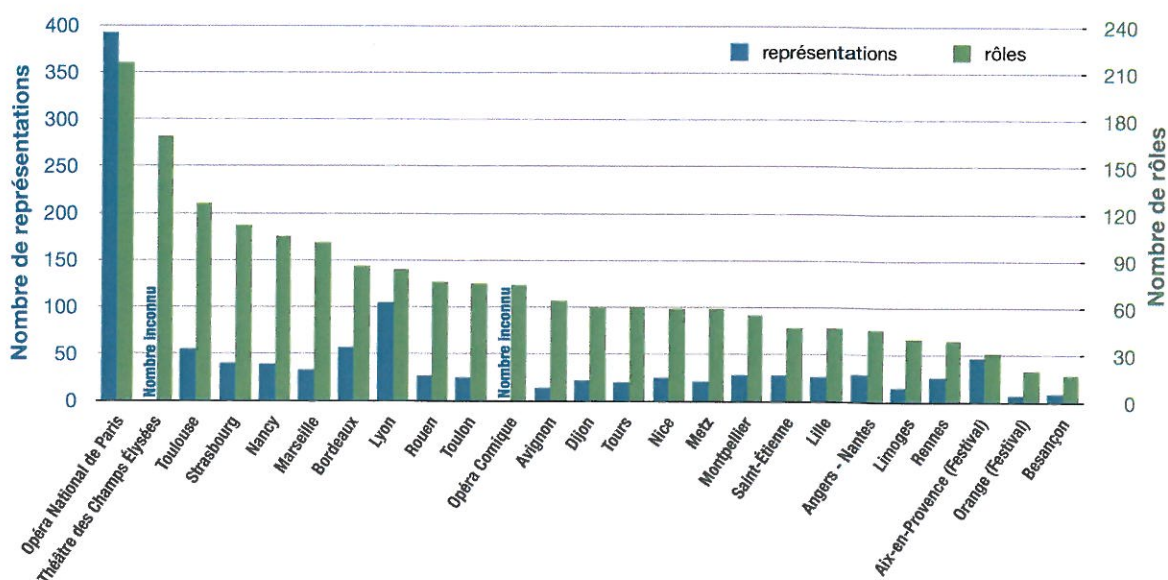
Pour alimenter le débat, nous joignons à notre dossier la contribution du directeur d'une des maisons d'opéra suisses, qui montre comment cette question peut être abordée dans certains pays (cf. article en annexe 2).

Nos résultats statistiques nous renseignent sur l'emploi des artistes en France dans les structures étudiées. Ils font apparaître une grande hétérogénéité parmi ces employeurs. **Le taux d'artiste résidant fiscalement en France varie ainsi de 7,32 % à 100 %** selon les théâtres et les saisons... (cf. le « tableau A » pages 10 & 11 et l'ensemble « figure 4 » pages 16 à 19). C'est un écart considérable qui nous questionne.

Il convient néanmoins de mettre en regard ce taux avec le nombre de rôles proposés par rapport au nombre de représentations dans chacun des théâtres ou festivals, saison par saison (figure 5). C'est malheureusement une donnée publique qui n'est disponible que pour la saison 2009-2010 sur le site Operabase.

Il serait également intéressant d'être en mesure de considérer le nombre de représentations par ouvrage pour les quatre saisons étudiées.

figure 5 | Nombre de représentations et de rôles par théâtre ou festival en 2009-2010



À quoi tient l'hétérogénéité des situations d'emploi dans les différentes structures ? Nous émettons l'hypothèse qu'elle est principalement liée aux réseaux professionnels tissés par les directions artistiques de chaque théâtre. Nous en voulons pour preuve que le renouvellement des équipes de direction à la tête des théâtres engendre souvent une répartition différente entre les chanteurs résidant fiscalement en France et les autres.

Outre les critères purement artistiques ou linguistiques qui influent naturellement sur le choix de tel ou tel artiste, d'autres motivations doivent néanmoins entrer en ligne de compte pour expliquer les caractéristiques très disparates de l'emploi dans les différentes structures lyriques.

Nous aimerions que la lumière puisse être faite sur un éventuel dumping social provoqué par le recours à des artistes lyriques solistes ne résidant pas fiscalement en France.

Il pourrait s'expliquer par l'exemption partielle de cotisations sociales liée aux dispositifs européens (grâce à l'usage du formulaire A1, visant les personnes exerçant une activité salariée sur le territoire d'un autre Etat membre de l'UE). Cette exemption diminuant l'enveloppe de la rémunération – à cachet égal – favoriserait l'emploi d'artistes résidant fiscalement à l'étranger.

Nous aimerions également qu'il soit établi avec certitude que le recours aux prestations artistiques sur facture en lieu et place de l'activité salariée n'est pas une pratique rencontrée dans les théâtres lyriques ou festivals français.

En Suisse ou en Allemagne, l'usage de l'argent public s'appuie culturellement sur une conscience très différente de celle de la France (*cf. annexe 3 – article de Scènes Magazine*).

Dans notre pays, c'est pourtant toute une filière qu'il serait important de consolider en soutenant et sécurisant l'emploi au maximum. Est-il logique en effet que l'État et les collectivités locales investissent des sommes non négligeables pour la formation d'artistes lyriques solistes dans les structures d'enseignement et de pré-professionalisation si c'est pour ensuite laisser ces derniers sans emploi ? Il y a bien là un coût social inutile qui résulte d'un cercle vicieux : moins d'activité, moins de salaires, moins de cotisations, plus de prestations de chômage versées...

Une bonne gestion de l'argent public ne serait-elle pas plutôt de créer un cercle vertueux s'appuyant sur le soutien à l'emploi des artistes lyriques résidant fiscalement en France, en cohérence avec les dotations publiques affectées aux théâtres lyriques et à la formation ?

À ce propos, un audit récent de l'opéra de Lyon met par ailleurs en évidence le volume des retombées économiques des subventions versées à l'institution lyrique :  $\approx 3$  euros d'impact économique générés pour 1 € de subvention perçue (*cf. annexe 3 – articles du Monde et du Point*).

Nous sommes du reste conscients que la diminution du volume de l'emploi ne concerne pas seulement les artistes lyriques solistes mais également l'ensemble des professions liées à l'art lyrique, notamment les artistes des chœurs.

Enfin, plus généralement, nous déplorons que le chant français soit souvent déconsidéré. C'est malheureusement une situation qui perdure depuis des années, en dépit de la solidité vocale et artistique de quantité d'artistes lyriques français. Il est notoire que l'école de chant française produit aujourd'hui avec régularité de jeunes artistes de très haut niveau.

Pourtant, nous constatons que de nombreux chanteurs seraient en mesure de tenir quantité de rôles qui sont néanmoins distribués à des artistes ne résidant pas fiscalement en France.

Pour terminer, nous manifestons également nos vives inquiétudes concernant l'emploi des artistes lyriques solistes au delà du périmètre circonscrit par les théâtres et festivals dédiés à l'art lyrique étudiés dans ce dossier.

De nombreux chanteurs – pas nécessairement parmi les plus jeunes – travaillent pour des employeurs par nature fragiles, très souvent de forme associative, disséminés sur l'ensemble du territoire : les compagnies, les multiples festivals et les ensembles musicaux. Ces structures sont aujourd'hui fréquemment entraînées vers une précarisation tenant à



plusieurs mécanismes (baisse ou suppression des conventionnements institutionnels, problèmes financiers liés à la baisse de la billetterie, difficultés de vente des spectacles créés...) qui touche très directement les artistes lyriques solistes. Leurs périodes de travail se réduisent comme peau de chagrin en raisons des diminutions de la durée des productions et de leur nombre, alors que les rémunérations proposées chutent simultanément.

De même, sans doute pour les mêmes raisons budgétaires, il nous semble alarmant de voir se développer dans certains théâtres d'accueil la programmation de spectacles « clef en main » venant de pays communautaires où les moindres coûts sont liés à un niveau de vie plus bas ; c'est une autre forme de dumping.

## **Conclusion**

Nous l'avons vu, l'emploi des artistes lyriques solistes est aujourd'hui fragilisé. Notre étude montre que son volume subit une érosion et que les pratiques d'emploi témoignent d'un déséquilibre marquant entre artistes résidant fiscalement en France ou à l'étranger.

Il nous semble important d'y réfléchir rapidement afin de mettre en œuvre des mécanismes permettant de rétablir une réciprocité. Peut-être convient-il d'établir une distinction entre les échanges au sein même de l'Union Européenne et plus largement entre l'Union Européenne et le reste du monde ?

Nous avons mené cette étude avec la plus grande rigueur, mais dans la limite de nos moyens. En effet, les données nécessaires ne sont pas intégralement accessibles sur la place publique. Nous demandons aujourd'hui au Ministère de s'appuyer sur nos réflexions afin de commanditer un audit sur l'emploi dans l'art lyrique en France, qui soit réalisé d'après des données officielles.



## **Annexes**

- 1** | Notice méthodologique (p. 8)
- 2** | Présentation des résultats chiffrés de l'enquête statistique (p. 10)
- 3** | Articles et documents (p. 20)

## 1 – Champ de l'étude

Le champ de cette analyse statistique porte sur l'emploi des **artistes lyriques solistes** dans les théâtres français.

Il peut s'agir d'artistes travaillant exclusivement en tant que solistes ou d'artistes lyriques pratiquant en alternance une activité de soliste et d'artiste des chœurs. Dans ce deuxième cas, seules les prestations en tant qu'artiste lyrique soliste ont été retenues.

Sont exclus du champ de cette étude les artistes des chœurs employés en cette qualité par une maison d'opéra et chantant dans la même production un rôle en plus de leur prestation dans le chœur.

## 2 – Sources et méthodologie

### Distributions

La base de données publique du site Operabase (<http://operabase.com/index.cgi?lang=fr>) liste l'ensemble des productions d'ouvrages lyriques joués dans les théâtres français.

D'après les distributions vocales détaillées dans cette base de donnée, nous avons extrait pour chaque production les rôles solistes listés et les artistes les interprétant.

Deux types de tableaux ont été tirés de ces données :

- le premier répertorie l'ensemble des artistes ayant travaillé au moins une fois sur la totalité de la période étudiée (2009-2013) ; chaque artiste y apparaît une seule fois. Nous nous référerons à ces données en parlant des **artistes lyriques** ayant travaillé en France.
- le second liste les artistes et les rôles qu'ils ont interprétés dans les productions des théâtres par saison. Un même artiste peut donc apparaître de manière multiple, soit uniquement dans le même théâtre, soit plus généralement au cours de la même saison. Nous nous y référerons en parlant des **rôles** tenus par les artistes lyriques.

### Agence artistique

Pour chaque artiste, deux entrées « **agence artistique** » et « **résidence fiscale de l'agence artistique** » ont été créées. Ces données proviennent pour la plupart du site Operabase ou, à défaut, du site web personnel de l'artiste. Lorsqu'aucune donnée n'est connue, les champs n'ont pas été renseignés.

En ce qui concerne les artistes représentés par plusieurs agents artistiques, une seule représentation a été retenue (par ordre de priorité : l'agence artistique mandatée pour la France, puis celle désignée comme *general management*.)

Pour les artistes représentés par une agence artistique ayant plusieurs antennes en France et à l'étranger (*exemple* : cas de l'agence artistique « Massis Opéra » en France et en Allemagne), la France a été retenue comme résidence fiscale de l'agence.

Pour un théâtre et une saison donnée, les pourcentages d'agences résidant fiscalement en France sont calculés sur le total des données renseignées et non sur le total de rôles proposés par le théâtre.

### Résidence fiscale de l'artiste

Pour chaque artiste, une entrée « résidence fiscale de l'artiste » a été créée et renseignée par un code ISO 3166-1 de trois lettres correspondant au pays concerné.

Cette donnée, que l'on ne trouve généralement pas publiquement, est une reconstitution d'après plusieurs sources :

1. renseignement auprès des collègues ayant travaillé avec tel ou tel artiste lyrique soliste et connaissant son lieu de résidence fiscale,
2. indication précise de résidence trouvée sur internet (par exemple sur le site web personnel de l'artiste, la page Wikipedia le concernant...),
3. « faisceau de preuves » dans le cas, par exemple, de chanteurs lyriques solistes par ailleurs engagés de manière fixe en troupe dans un théâtre lyrique d'Allemagne et étant également engagés ponctuellement en France.

Ce champ a été laissé vierge lorsqu'aucun renseignement pertinent n'a pu être obtenu. Cela concerne **33** rôles en 2009-2010, **48** en 2010-2011, **56** en 2011-2012 et **53** en 2012-2013 (cf. *tableau C*).

### Cas particulier

Les chanteurs formés en France par des structures de formation professionnelles ou de professionnalisation (CNSMD de Paris et de Lyon, École d'art lyrique de l'opéra de Paris, Jeunes voix du Rhin, CNIPAL...). Pour ces chanteurs, à défaut d'autre renseignement, la résidence fiscale a été fixée en France.

Une entrée « **résidence fiscale en France oui / non** » a également été créée. Elle simplifie le traitement de la variable « résidence fiscale de l'artiste » en renvoyant simplement un résultat binaire « oui / non » en fonction du lieu de résidence fiscale de l'artiste en France ou hors de France (voir les éventuels cas de discordances ci-dessous).

Pour un théâtre et une saison donnée, les pourcentages d'artistes résidant fiscalement en France sont calculés sur les seuls artistes lyriques dont la résidence fiscale est complétée (à l'exclusion des rôles tenus par d'autres artistes [comédiens, choristes...] et des artistes lyriques sans résidence fiscale connue).

### Données incomplètes et discordances

Chacune des quatre entrées ci-dessous est complétée ou laissée vierge. Pour un même artiste le lieu de résidence fiscale exacte peut être inconnue mais l'entrée « *Résidence fiscale en France : oui / non* » être tout de même renseignée (par exemple lorsqu'il est avéré que l'artiste réside fiscalement hors de France, sans que l'on sache toutefois précisément où il réside).

En conséquence, il peut y avoir un léger écart entre plusieurs des séries présentées, selon qu'elles s'appuient sur l'une ou l'autre des méthodes de comptage.



## Annexe 2 | Présentation des résultats chiffrés de l'enquête statistique

tableau A (1<sup>ère</sup> partie) | Évolution de la proportion ( en % ) de rôles tenus par des artistes lyriques résidant fiscalement en France ou représentés par des agences résidant fiscalement en France

Théâtres	Saison 2009 - 2010				Saison 2010 - 2011			
	Nombre de rôles	Artistes résidant fiscalement en France (en%)	représentés par une agence artistique	Nombre de représentations (1)	Nombre de rôles	Artistes résidant fiscalement en France (en%)	représentés par une agence artistique	
Aix-en-Provence (Festival)	31	13,33	20	47	41	19,51	16,13	
Angers Nantes	46	61,36	50	29	30	36,67	53,85	
Avignon	64	85,94	80,56	14	61	83,61	91,49	
Besançon	17	68,75	50	9	16	100	100	
Bordeaux	86	48,81	57,58	57	70	55,88	61,67	
Dijon	60	52,54	40,54	22	40	61,54	44	
Lille	47	46,67	50	26	28	39,29	26,09	
Limoges	40	74,36	63,16	15	40	54,05	37,04	
Lyon	84	7,32	17,14	105	95	16,48	28,21	
Marseille	101	45,54	64,79	33	65	57,81	67,92	
Metz	59	96,61	91,67	21	53	77,36	66,67	
Montpellier	55	44,68	52,63	28	56	39,58	51,22	
Nancy	105	47,37	61,84	39	57	38,89	64,58	
Nice	59	39,66	71,74	25	75	29,33	46,43	
Orange (Festival)	20	80	89,47	7	24	33,33	50	
Paris (Opéra Comique)	74	74,65	66,67	/	84	55,95	48,39	
Paris (Opéra National)	216	40,93	59,9	392	205	35,12	55,1	
Paris (Th. Champs Élysées)	169	23,08	32,89	/	154	14,47	33,56	
Rennes	39	61,54	55,17	26	46	64,44	63,33	
Rouen	76	68,18	67,5	27	49	62,22	62,86	
Saint-Étienne	47	64,44	70,59	28	36	47,22	53,85	
Strasbourg	112	37,93	53,42	40	83	26,51	42,67	
Toulon	75	26,87	40	25	86	60,47	54,39	
Toulouse	126	30,36	40,63	55	85	22,89	33,33	
Tours	60	83,33	92,31	20	38	75,68	79,31	
<b>Total des rôles</b>	<b>1868</b>				<b>1617</b>			

(1) : donnée uniquement disponible pour la saison 2009 - 2010 sur operabase.com

Tous les artistes ne sont pas représentés par un agent. Au cours des 4 saisons étudiées, la proportion des artistes lyriques représentés par une agence est :

2009 - 2010 : **76,27 %** / 2010 - 2011 : **81,82 %** / 2011 - 2012 : **78,45 %** / 2012 - 2013 : **75,62 %**.\*

\* : sources : operabase.com et les sites web des artistes concernés.

Nota : Lorsqu'un artiste est représenté par plusieurs agences dont une agence domiciliée fiscalement en France, c'est cette dernière qui a été retenue.



tableau A (2<sup>nde</sup> partie) | Évolution de la proportion ( en % ) de rôles tenus par des artistes lyriques résidant fiscalement en France ou représentés par des agences résidant fiscalement en France

Théâtres	Saison 2011 - 2012			Saison 2012 - 2013		
	Nombre de rôles	Artistes représentés par une agence artistique résidant fiscalement en France (en%)	représentés par une agence artistique	Nombre de rôles	Artistes représentés par une agence artistique résidant fiscalement en France (en%)	représentés par une agence artistique
Aix-en-Provence (Festival)	66	34,78	22,22	non communiqué	/	/
Angers Nantes	29	66,67	65,22	25	33,33	36,36
Avignon	57	59,65	66,67	70	84,06	79,07
Besançon	49	75	70	18	88,89	87,5
Bordeaux	63	55,93	53,33	85	76,83	74,6
Dijon	50	20	21,95	39	30,56	43,33
Lille	49	46,94	30,77	31	37,93	40,74
Limoges	44	56,76	48,15	34	64,52	60
Lyon	150	25,34	25,83	47	12,77	19,15
Marseille	67	68,18	70,49	71	66,2	77,59
Metz	51	76,47	64,52	47	67,5	70,97
Montpellier	67	40,68	51,92	47	42,55	47,5
Nancy	73	57,97	64,29	50	52	54,55
Nice	45	20,51	42,31	49	52,08	44,44
Orange (Festival)	28	57,14	60	18	27,78	41,18
Paris (Opéra Comique)	45	36,36	35,14	51	74	58,82
Paris (Opéra National)	221	43,96	61,05	181	33,33	51,46
Paris (Th. Champs Élysées)	175	12,14	24,85	148	23,45	31,11
Rennes	30	56,67	52,38	39	74,36	64
Rouen	55	56,6	66,67	45	86,67	87,1
Saint-Étienne	37	72,97	80	62	54,84	72,92
Strasbourg	82	26,76	43,75	51	37,25	38,1
Toulon	52	38,46	48,78	48	43,75	48,84
Toulouse	75	20,29	40	50	20	27,66
Tours	42	82,93	92,86	41	70	85,29
<b>Total des rôles</b>	<b>1702</b>			<b>1347</b>		

tableau B (1e partie) | **Nombre de rôles tenus par des artistes lyriques solistes par théâtre pour chaque saison.**

Résidence fiscale de l'artiste en France ou hors de France <sup>(2)</sup>

Théâtres	Saison 2009 - 2010				Saison 2010 - 2011			
	Nombre de rôles	Artistes lyriques résidant fiscalement		Autres (1)	Nombre de rôles	Artistes lyriques résidant fiscalement		Autres (1)
		en France	hors de France			en France	hors de France	
Aix-en-Provence (Festival)	31	4	26	1	41	8	33	0
Angers Nantes	46	27	17	2	30	11	19	0
Avignon	64	55	9	0	61	51	10	0
Besançon	17	11	5	1	16	16	0	0
Bordeaux	86	41	43	2	70	38	30	2
Dijon	60	31	28	1	40	24	15	1
Lille	47	21	24	2	28	11	17	0
Limoges	40	29	10	1	40	20	17	3
Lyon	84	6	76	2	95	15	76	4
Marseille	101	46	55	0	65	37	27	1
Metz	59	57	2	0	53	41	12	0
Montpellier	55	21	26	8	56	19	29	8
Nancy	105	45	50	10	57	21	33	3
Nice	59	23	35	1	75	22	53	0
Orange (Festival)	20	16	4	0	24	8	16	0
Paris (Opéra Comique)	74	53	18	3	84	47	37	0
Paris (Opéra National)	216	88	127	1	205	72	133	0
Paris (Th. Champs Élysées)	169	39	130	0	154	22	130	2
Rennes	39	24	15	0	46	29	16	1
Rouen	76	45	21	10	49	28	17	4
Saint-Étienne	47	29	16	2	36	17	19	0
Strasbourg	112	33	54	25	83	22	61	0
Toulon	75	18	49	8	86	52	34	0
Toulouse	126	34	78	14	85	19	64	2
Tours	60	50	10	0	38	28	9	1
<b>Total artistes</b>		<b>846</b>	<b>928</b>	<b>94</b>		<b>678</b>	<b>907</b>	<b>32</b>
<b>% sur la saison</b>		<b>45,29 %</b>	<b>49,68 %</b>	<b>5,03 %</b>		<b>41,93 %</b>	<b>56,09 %</b>	<b>1,98 %</b>
<b>Total des rôles</b>	<b>1868</b>				<b>1617</b>			

(1) : Rôles tenus par des artistes n'étant pas des artistes lyriques solistes (choristes, comédiens, transdisciplinaires...) ou rôles tenus par des artistes lyriques dont la résidence fiscale est indéterminée

(2) : Comptage d'après la variable «résidence fiscale oui / non », (cf. notice méthodologique).

Nota : Différents rôles peuvent être tenus par le même artiste au cours d'une saison, soit dans le même théâtre, soit dans des théâtres différents. Chaque nouveau rôle est comptabilisé même si l'artiste a déjà été rencontré.



tableau B (2<sup>nde</sup> partie) | Nombre de rôles tenus par des artistes lyriques solistes par théâtre pour chaque saison.

Résidence fiscale de l'artiste en France ou hors de France

Théâtres	Saison 2011 - 2012				Saison 2012 - 2013			
	Nombre de rôles	Artistes lyriques résidant fiscalement		Autres (1)	Nombre de rôles	Artistes lyriques résidant fiscalement		Autres (1)
		en France	hors de France			en France	hors de France	
Aix-en-Provence (Festival)	66	16	30	20	0	non communiqué	/	/
Angers Nantes	29	18	9	2	25	8	16	1
Avignon	57	34	23	0	70	58	11	1
Besançon	49	36	12	1	18	16	2	0
Bordeaux	63	33	26	4	85	63	19	3
Dijon	50	10	40	0	39	11	25	3
Lille	49	23	26	0	31	11	18	2
Limoges	44	21	16	7	34	20	11	3
Lyon	150	37	109	4	47	6	41	0
Marseille	67	45	21	1	71	47	24	0
Metz	51	39	12	0	47	27	13	7
Montpellier	67	24	35	8	47	20	27	0
Nancy	73	40	29	4	50	26	24	0
Nice	45	8	31	6	49	25	23	1
Orange (Festival)	28	16	12	0	18	5	13	0
Paris (Opéra Comique)	45	16	28	1	51	37	13	1
Paris (Opéra National)	221	91	116	14	181	60	120	1
Paris (Th. Champs Élysées)	175	21	152	2	148	34	111	3
Rennes	30	17	13	0	39	29	10	0
Rouen	55	30	23	2	45	39	6	0
Saint-Étienne	37	27	10	0	62	34	28	0
Strasbourg	82	19	52	11	51	19	32	0
Toulon	52	20	32	0	48	21	27	0
Toulouse	75	14	55	6	50	10	40	0
Tours	42	34	7	1	41	28	12	1
<b>Total artistes</b>		<b>689</b>	<b>919</b>	<b>94</b>		<b>654</b>	<b>666</b>	<b>27</b>
<b>% sur la saison</b>		<b>40,48 %</b>	<b>54,00 %</b>	<b>5,52 %</b>		<b>48,55 %</b>	<b>49,44 %</b>	<b>2,00 %</b>
<b>Total des rôles</b>	<b>1702</b>				<b>1347</b>			

tableau C | Nombre de rôles interprétés par des artistes lyriques solistes.  
Ventilation par pays de résidence fiscale <sup>(3)</sup>

Rôles interprétés par les artistes lyriques solistes ventilation par pays de résidence fiscale et par saison (1)									
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>1 - Union Européenne</b>					<b>2 - Reste du monde</b>				
France	848	676	690	657	USA	91	84	79	56
Italie	124	157	162	94	Russie	83	74	67	49
Allemagne	129	119	104	101	Suisse	44	31	48	30
Royaume-Uni	106	123	93	85	Canada	36	36	28	27
Belgique	53	35	51	33	Argentine	16	18	13	9
Espagne	24	24	28	29	Norvège	6	3	10	3
Autriche	27	24	26	23	Rép. de Corée	25	9	9	3
Pologne	4	9	18	7	Croatie	4	2	7	2
Pays-Bas	16	11	17	6	Ukraine	14	3	5	5
Suède	15	10	12	3	Brésil	9	6	5	1
Grèce	6	4	11	2	Géorgie	3	13	5	2
Roumanie	3	10	9	5	Autres	24	32	33	21
Rép. tchèque	10	3	8	8	<b>3 - Résid. fiscale inconnue</b>	<b>33</b>	<b>48</b>	<b>56</b>	<b>53</b>
Portugal	3	3	8	3					
Finlande	8	10	7	6	<b>Total (1 + 2 + 3)</b>	<b>1787</b>	<b>1595</b>	<b>1641</b>	<b>1335</b>
Bulgarie	5	3	7	2					
Danemark	4	7	6	2	<b>Autres Interprètes (2)</b>	<b>81</b>	<b>22</b>	<b>61</b>	<b>12</b>
Hongrie	6	2	6	0					
Lituanie	0	2	4	4	<b>Total rôles / saison</b>	<b>1868</b>	<b>1617</b>	<b>1702</b>	<b>1347</b>
Slovénie	2	1	4	0					
Slovaquie	1	2	2	3	<b>Résidant fiscalement en France (%)</b>	<b>45,4</b>	<b>41,81</b>	<b>40,54</b>	<b>48,78</b>
Estonie	0	0	2	1					
Lettonie	2	0	1	0					
Irlande	2	1	0	0					
Malte	1	0	0	0					
Luxembourg	0	0	0	0					
Chypre	0	0	0	0					

(1) : Artistes lyriques solistes dont la résidence fiscale est connue. Chaque chanteur est comptabilisé autant de fois qu'il est rencontré (possibilité de rôles multiples tenus dans un ou plusieurs théâtres).  
 (2) : rôles tenus par des choristes, comédiens, enfants...

(3) : Comptage d'après le pays de résidence fiscale (cf. notice méthodologique)



tableau D | Résidence fiscale des artistes lyriques solistes  
ayant travaillé au moins une fois durant la période allant de 2009 à 2013

Résidence fiscale des artistes pour la période de 2009 à 2013 (1)		
Union Européenne		%
<b>France</b>	<b>663</b>	<b>30,89</b>
Allemagne	222	
Italie	213	
Royaume-Uni	174	
Belgique	52	
Autriche	44	
Espagne	39	
Pays-Bas	24	
Pologne	24	
République tchèque	20	
Suède	16	
Roumanie	15	
Danemark	11	
Finlande	11	
Autres (2)	45	
<b>U.E sans la France</b>	<b>910</b>	<b>42,4</b>
<b>(U.E avec la France)</b>	<b>(1573)</b>	
Reste du monde		
USA	157	
Russie	107	
Suisse	51	
Canada	44	
Argentine	16	
République de Corée	16	
Norvège	11	
Australie	10	
Autres (3)	73	
<b>Total reste du monde</b>	<b>485</b>	<b>22,6</b>
Résid. fiscale inconnue	88	
<b>Total</b>	<b>2146</b>	<b>100</b>

**Nombre d'artiste par pays**

pour ceux totalisant chacun moins de 10 artistes sur la période 2009 - 2013

*(2) : Union Européenne*

**7 artistes** : Portugal, Slovaquie, Slovénie

**5 artistes** : Bulgarie, Grèce, Hongrie

**4 artistes** : Lituanie

**2 artistes** : Irlande

**1 artiste** : Estonie, Lettonie, Malte

*(3) : Reste du Monde*

**9 artistes** : Ukraine, Géorgie

**6 artistes** : Brésil, Croatie

**5 artistes** : Mexique

**4 artistes** : Islande, Serbie

**3 artistes** : Arménie, Azerbaïdjan, Israël, Nouvelle-Zélande

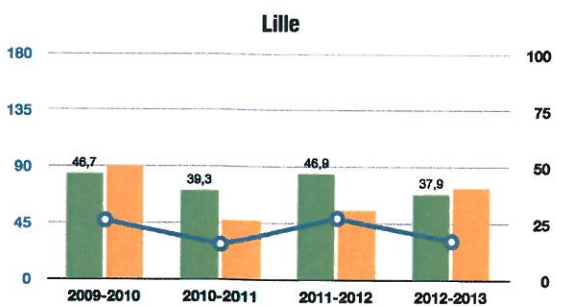
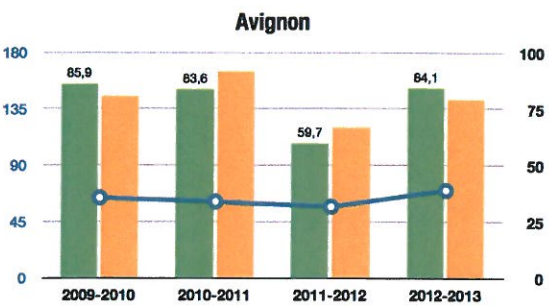
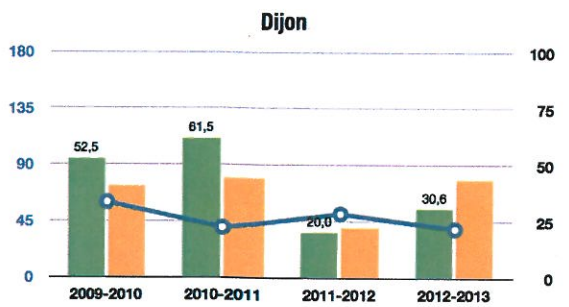
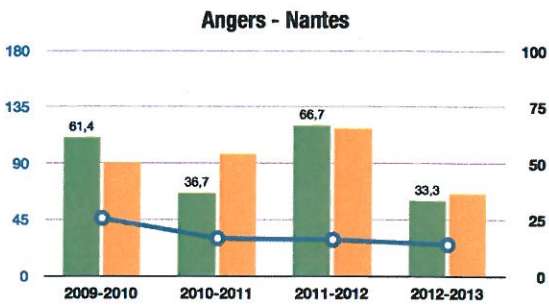
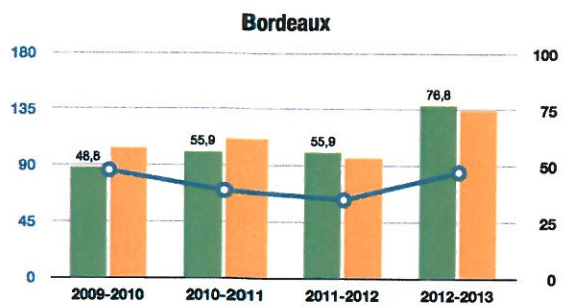
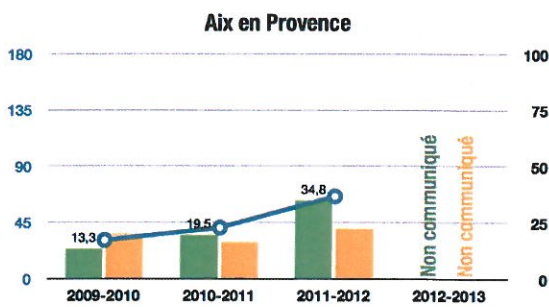
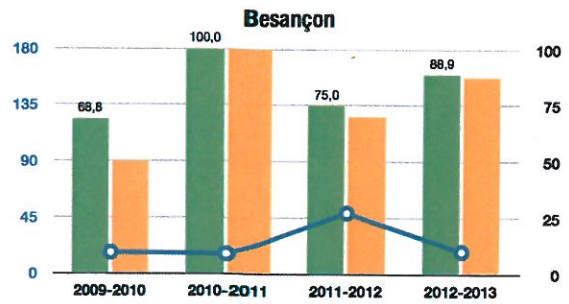
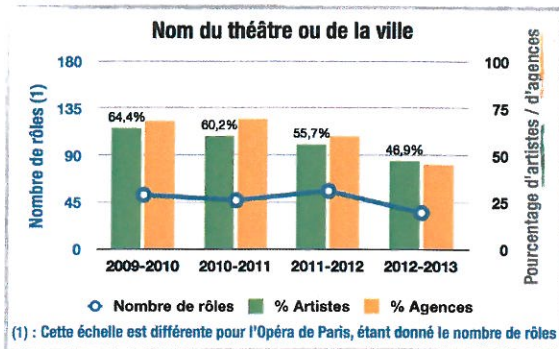
**2 artistes** : Albanie, Chili, Chine, Japon, Turquie, Uruguay

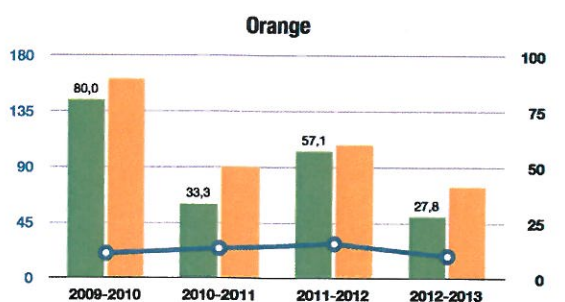
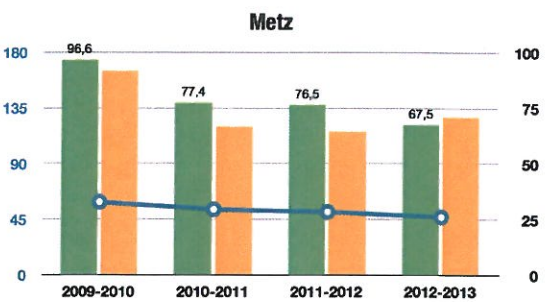
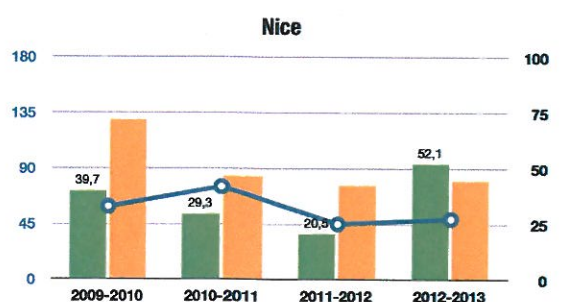
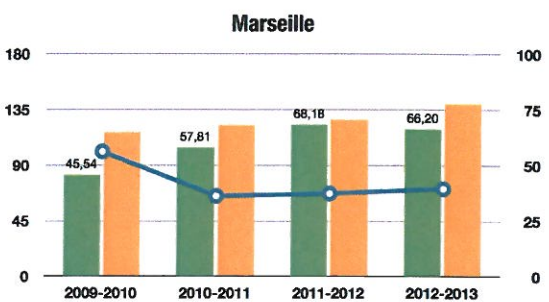
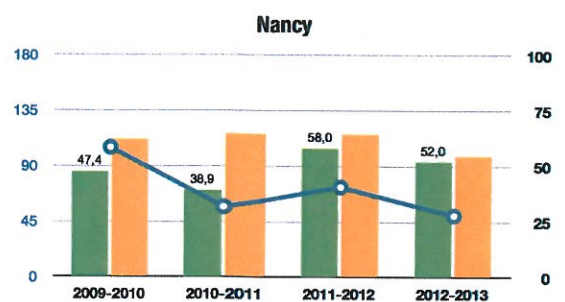
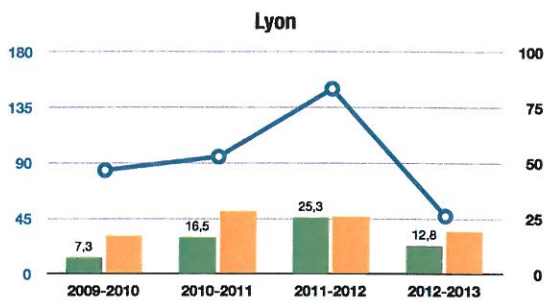
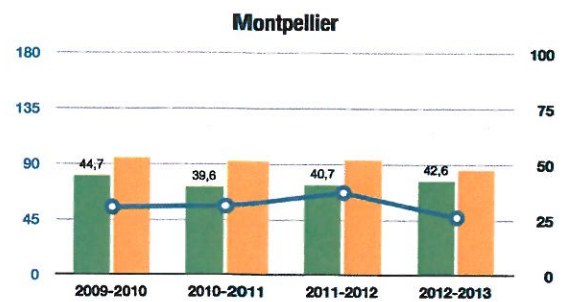
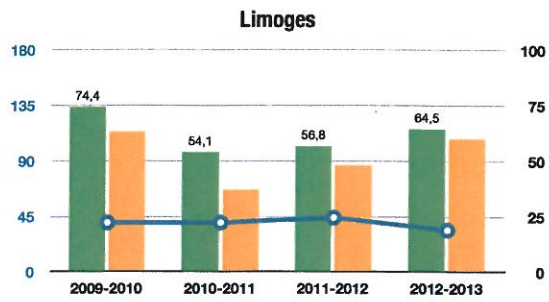
**1 artiste** : Biélorussie, Macédoine, Hong Kong, Philippines, Moldavie, Syrie

(1) : Chaque artiste n'est comptabilisé qu'une seule fois même en cas d'emplois multiples.

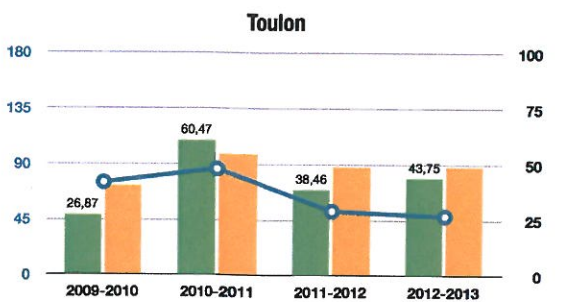
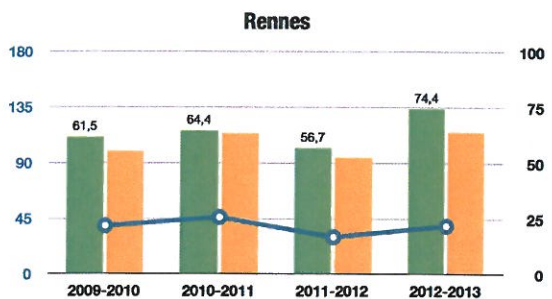
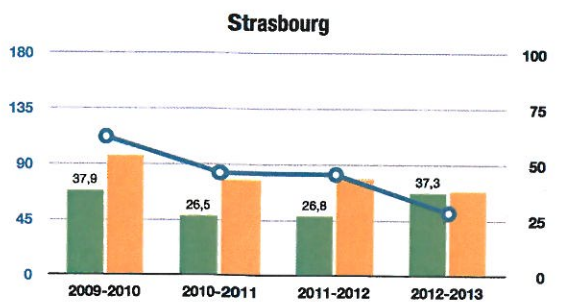
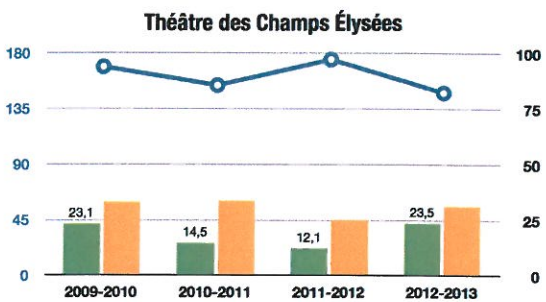
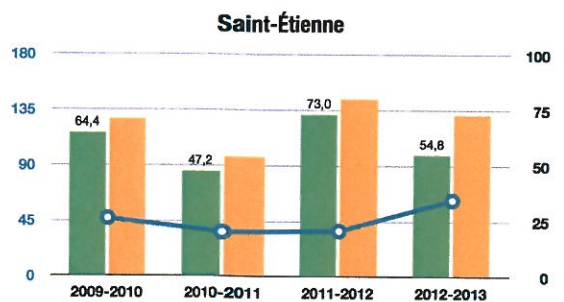
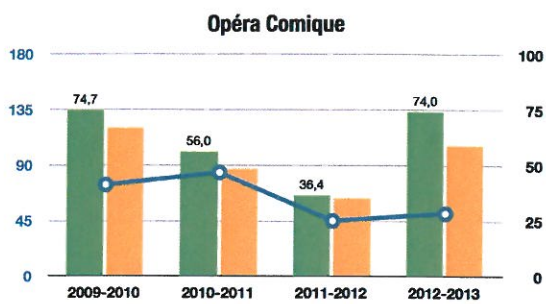
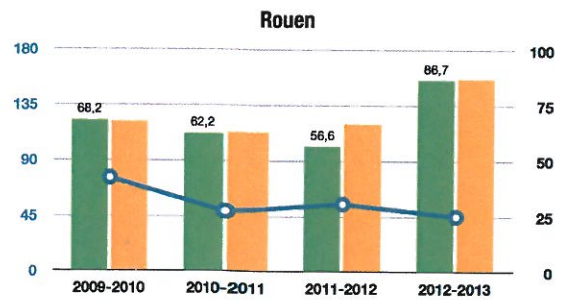
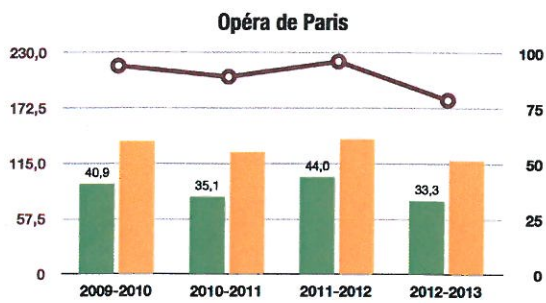


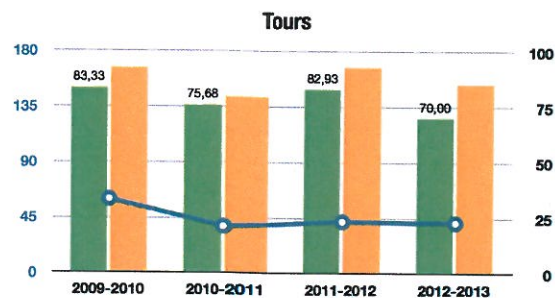
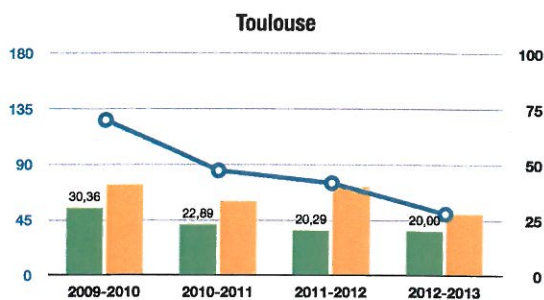
figure 4 | Proportion (en %) des rôles tenus par les artistes lyriques solistes résidant fiscalement en France, mis en relation avec le nombre de rôles par saison pour chaque théâtre











Tous les artistes ne sont pas représentés par un agent. Au cours des 4 saisons étudiées, la proportion des artistes lyriques représentés par une agence est :

2009 - 2010 : **76,27 %** / 2010 - 2011 : **81,82 %** / 2011 - 2012 : **78,45 %** / 2012 - 2013 : **75,62 %**.\*

\* : sources : [operabase.com](http://operabase.com) et les sites web des artistes concernés.

*Nota* : Lorsqu'un artiste est représenté par plusieurs agences dont une agence domiciliée fiscalement en France, c'est cette dernière qui a été retenue.

Par saison, les pourcentages sont calculés :

- Pour les agences résidant fiscalement en France : sur le total des données renseignées et non sur le total de rôles proposés par le théâtre.
- Pour les artistes : sur les seuls artistes lyriques dont la résidence fiscale est complétée, à l'exclusion des rôles tenus par d'autres artistes [comédiens, choristes...] et des artistes lyriques sans résidence fiscale connue.



### **À Lausanne, du bon usage de l'argent public.**

« J'estime qu'il est important de faire profiter en priorité les forces locales de l'argent fourni par la communauté publique ou les sponsors. C'est ma façon de convaincre les bailleurs de fonds de l'intérêt qu'il y a à " investir " chez nous.

Car quand un jeune chanteur, souvent suisse d'ailleurs, fait ses débuts sur nos planches et trouve ensuite à s'épanouir à l'étranger, j'estime que l'argent a été bien employé. De même, quand les subventions sont réinvesties dans l'économie locale par le biais de nos ateliers de costume ou de décors, de l'activité de nos choristes et musiciens ou des infrastructures que nous pouvons mettre à disposition d'institutions moins bien dotées que la nôtre, le financement de l'Opéra est payant à mes yeux pour l'ensemble de la communauté... »

**Eric Vigié, directeur de l'Opéra de Lausanne** (source : Scènes Magazine, n°246, octobre 2012)

---

### **Serge Dorny : « Non, l'opéra ne coûte pas cher au contribuable »**

*Entretien*

#### **(...) Que vous a principalement appris ce rapport ?**

Alors que l'on considère généralement que l'opéra coûte cher au contribuable et ne concerne qu'un petit nombre de citoyens, il nous apprend que notre activité est saine et que les retombées économiques ne sont pas négligeables. En gros, pour 1 euro de subvention, l'Opéra de Lyon génère le triple de recettes en retour, c'est-à-dire 80 millions d'euros d'impact économique, hors impact touristique. 66 % de ces retombées économiques se font au niveau local (ville, département, région). Notamment, les dépenses de bouche que font 60 % des spectateurs dans les cafés et restaurants alentour.

#### **Que dit cette étude de votre public ?**

Nos fichiers nous informaient a minima sur celui-ci. Le bureau qui a réalisé cette étude a contacté 25 000 spectateurs ; 5 000 ont répondu en détail aux questions précises des enquêteurs. J'ai ainsi appris que 80 % des personnes interrogées étaient satisfaites par la proposition artistique de l'Opéra de Lyon et que le public manifestait 8,1 sur 10 d'intérêt moyen pour la culture, alors que la moyenne française est de 6 sur 10. Ensuite, notre public, même s'il ne compte que 23 % d'abonnés, ce qui est comparable au nombre d'abonnés de l'Opéra de Paris (25 %), vient en moyenne quatre fois à l'Opéra par saison, ce qui est beaucoup.

Ce que nous perdons en public de « fond », nous le rattrapons par la diversification de celui-ci. Enfin, les lyricomanes lyonnais consomment environ quatre fois plus d'événements culturels que la moyenne des Français.

#### **On dit le public de l'Opéra vieillissant...**

Chez nous, son âge est de 47 ans en moyenne. 52 % d'entre les spectateurs ont moins de 45 ans, 25 % moins de 26 ans. Cela me semble un excellent équilibre. Je me réjouis aussi de la mixité sociale : nos spectateurs déclarent, selon l'étude, une moyenne de 37 000 euros de revenus par an, contre 34 700 pour la population française en général. Nous ne sommes donc pas surtout fréquentés par la bourgeoisie aisée et âgée (...).

**Serge Dorny, directeur de l'Opéra de Lyon** (Source : Le Monde, édition du 06 janvier 2012)

## ***L'Opéra de Lyon brise le "tabou" de la rentabilité économique de la culture***

L'Opéra de Lyon, deuxième de France derrière Bastille, a présenté mardi une étude marketing sur « les retombées économiques générées par son activité », souhaitant briser le « tabou » de la rentabilité des institutions culturelles vivant des subventions publiques.

« Il faut crever ce tabou qui consiste à ne pas parler des retombées économiques » des institutions culturelles françaises, a commenté Serge Dorny, directeur de l'Opéra de Lyon depuis 2003.

« Dans les pays anglo-saxons, on en parle depuis longtemps », a ajouté ce Belge passé par la direction du London Philharmonic Orchestra.

« Ça vous choque ? », a-t-il lancé à la presse, commentant un schéma montrant que pour « un euro de subvention », son institution génère 0,80 euro d'« impact économique des spectateurs » (avec, par exemple, les hôtels et restaurants fréquentés par les spectateurs) et deux euros d'« impact économique de l'activité de l'institution » (qui fait vivre des sous-traitants locaux).

L'Opéra de Lyon a un budget de 38 millions d'euros, certes loin derrière les 196 millions de Bastille, rappelle M. Dorny, mais qui lui vaut d'être le deuxième de France en termes de budget, lui permettant de monter des oeuvres en coproduction avec l'Opéra de New York (comme récemment « Le Nez » de Chostakovitch) ou de s'offrir le chorégraphe vedette Benjamin Millepied.

En commandant cette étude marketing, « unique en France pour une institution culturelle de cette envergure », Serge Dorny se défend de vouloir tirer la couverture des subsides publiques aux « institutions économiquement efficaces » comme la sienne en cette période de crise.

« Ce n'est pas une étude sur l'efficacité économique », assure-t-il, alors que les subventions publiques de l'Opéra de Lyon (28 millions d'euros pris en charge à 60% par le Grand Lyon, 20% par l'Etat et 10% par la région Rhône-Alpes avec le département du Rhône) sont assurés jusqu'à décembre 2015.

Outre de casser l'image de la culture comme non rentable, une telle étude, fondée sur un « échantillon aléatoire » de 5.000 spectateurs de l'Opéra, permet de mieux connaître son public, insiste Serge Dorny, et de pouvoir mieux cerner les cibles marketing différentes que sont les amateurs de ballets ou d'opéras.

On découvre entre autres dans cette étude commandée au cabinet parisien Nova Consulting, qui compte aussi parmi ses clients la Maison européenne de la Photographie ou le Musée des arts décoratifs, que l'âge moyen des spectateurs de l'Opéra de Lyon est de 47 ans (contre une moyenne de 50 ans pour l'ensemble des opéras français, alors que l'âge moyen des Français est de 41 ans).

**d'après l'AFP** (Source : Le Point, édition du 20 décembre 2011)



# Règlement de l'AGMA (American Guild of Musical Artists)

## QUICK REFERENCE GUIDE

AGMA/NYCO Contract

### Principal Artists

2009-2010 Contract Year

The following is a Quick Reference Guide to the AGMA/NYCO Collective Bargaining Agreement. It is a condensation of 54 contract pages to the following 2 and is "Principal Artist" specific. It is my hope this guide will help you better understand the working arrangements and provisions that have been negotiated for you (AGMA) and NYCO. If you have any questions please contact me and/or refer to the original General and Principal Sections of the CBA (Collective Bargaining Agreement), which I carry with me always. I can be reached at 917-923-3472 or [Boydos@aol.com](mailto:Boydos@aol.com).

Boyd Schlaefter,

NYCO Principal Artist AGMA Rep. *Revised* 10/12/2009

#### Compensation:

Rehearsal.....	\$29.61/hour
Overtime.....	\$44.42/hour
Weekly Artists Rehearsal weeks.....	Receive weekly fee plus OT hours.
Weekly Artists Perf weeks.....	Receive weekly fee plus rehearsal hours and OT <ul style="list-style-type: none"> <li>• Weekly performance formula, OT may be applicable if formula is over 100% in busy perf week (see contract or rep)</li> <li>• Five year seniority scale for Artists employed at least 10 weeks (see Contract or Rep).</li> </ul>
Weekly work outside Weekly Contract.....	Hourly basis, but if portions of more than 3 days are needed within single week Artist must be engaged and compensated for a full week.
Per-Perf Artists.....	All regular rehearsals applied to overscale. <b>All OT paid out</b> 1 <sup>st</sup> pay period after close of show. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Overscale is difference between contract minimum and your negotiated fee.</li> <li>• Contract minimums for Leading, Featured, Supporting and Bit roles (see Contract or Rep)</li> </ul>
Per Diem.....	Roundtrip air fare for Artist outside 80 miles of NYC and minimum \$110.00/day per diem <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Reasonable" travel costs for Artists 50 to 80 miles of NYC. May need to negotiate.</li> </ul>
Paychecks.....	Weekly artists every Friday, Direct Deposit available. See handbook. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Per-perf Artists last perf of week. May request advance to overscale for rehearsal weeks.</li> <li>• Per-perf Artists may request first perf fee advance upon arrival in writing.</li> </ul>
Free Day.....	3 hour minimum at OT not applied to overscale.
Covers (Weekly).....	1 cover equals ½ perf, If covering more than 1 role see Contract or Rep. <ul style="list-style-type: none"> <li>• If you perform your cover credited with 1 full service in lieu of cover credits.</li> <li>• Attendance in house required for 1 performance, usually opening.</li> <li>• Combined roles credited as separate.</li> </ul>
Covers (Per-Perf).....	Fees no less than ½ minimum perf fee per cover. Usually negotiated. <ul style="list-style-type: none"> <li>• If perform covered role fee no less than regular perf minimum. Usually negotiated</li> </ul>
Fittings/photo sessions etc.....	Applicable rehearsal minimums apply unless already being paid as rehearsal time.
Sick Leave.....	Full year Weekly Artist 12 sick days per year, only fall season 7 days, only spring 5 days. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accrued and accumulated to a max of 18 weeks. Sick leave shall not be paid out.</li> <li>• NYCO can request reasonable documentation to prove sickness.</li> <li>• In perf weeks rehearsals missed don't count as sick day. Only paid for those attended.</li> </ul>
Severance Pay.....	Kicks in for Weekly Artists after 10 years (see Contract or Rep)
Unemployment Compensations.....	Total weeks of NYCO employment may qualify you for unemployment payments.
Vacation Pay.....	Weekly Artists reengaged after one full year will receive vacation pay. Paid fall and spring.
Personal Day.....	Weekly Artists entitled to 2 personal days with approval of Rehearsal Dept.

#### Health and Pension: Website: [www.agmaretirement-health.org](http://www.agmaretirement-health.org)

Artist Plan A.....	Weekly Artists employed for minimum of 16 weeks qualify for a years coverage. <ul style="list-style-type: none"> <li>• If don't ch...to rehearse du...ill get HP-B (see...)</li> <li>• ...ing roles not required to rehearse...day before (24 hours) that...ing perf or after Leading perf matinee.</li> <li>• Not required to rehearse on 2 perf day.</li> </ul>
Coaching.....	Unlimited and uncompensated. No more than two singers w/o compensation.
Vocal Marking.....	Allowed at any rehearsal at discretion of Artist. <ul style="list-style-type: none"> <li>• NYCO may request full voice but must give 24 hour notice if full voice necessary.</li> </ul>
Half Hour Call.....	30 minutes prior to appearance in Performance. No rehearsal of any kind. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exceptions: Emergency, 1<sup>st</sup> Performance, Dress Rehearsals</li> </ul>
Fight Rehearsals.....	Fight Director and brush-ups may be required (see General Section or Rep)
Swords and Firearms.....	Regulations apply (see General Section or Rep) Artist must receive adequate instruction.

#### Misc:

Releases.....	See Company Handbook <ul style="list-style-type: none"> <li>• If release is denied for a Per-Perf Artist guarantees may be due. (see Contract or Rep)</li> </ul>
Foreign Singer Ratio.....	4 American to 1 Foreign singer per performance season.
Advance notification of roles and dates.....	Minimum, Leading 11 weeks, Featured 8 weeks, Supporting 5 weeks.
Weekly Artist Minimums.....	There shall be at least ten (10) offers for full year weekly SINGERS ( <b>20 Week Minimum</b> ). No offer minimums for the 2009-10 and 2010-11 Contract years.